

CONTENTION La MSA Loire-Atlantique – Vendée a acquis des barrières en polyéthylène, vantées comme robustes et légères. Robert et Vincent Sachot en ont achetées aussi. Témoignage.

Que penser des barrières de contention en polyéthylène ?

L'animal reste, par définition, imprévisible. Les statistiques Accidents du travail (AT) montrent que dans le secteur Polyculture-Élevage 30 % des AT mettent en évidence la relation homme-animal. Pour éviter bon nombre de ces accidents, il est indispensable que l'éleveur dispose d'installations de contention dignes de ce nom (couloir de contention fixe ou mobile, barrières suffisantes et intégrant des passages d'homme, box de vêlage, cage de parage, barrière dite « césarienne »...).

Le service Prévention des risques professionnels de la Mutualité sociale agricole de Loire-Atlantique – Vendée a souhaité mettre un éclairage sur un produit relativement nouveau et que l'on commence à rencontrer dans les exploitations : des barrières de contention en polyéthylène. Vantées naturellement par le fabricant et les revendeurs comme des accessoires de contention « idéaux », robustes et légers, en réalité, que valent réellement ces installations ?

Le service PRP a fait l'acquisition de deux jeux de barrières (2,20 m et 3,20 m) un en Vendée, stocké à la ferme des Établissements à La Roche-sur-Yon et à disposition d'exploitants agricoles qui souhaiteraient les voir



Pas de souci pour Vincent Sachot quand il s'agit de manipuler seul une barrière.

en « os et... polyéthylène », et un second en Loire-Atlantique. Romain Raffin, conseiller en prévention, est allé à la rencontre d'éleveurs en ayant déjà fait l'achat. C'est le cas de l'exploitation de Robert Sachot qui travaille avec son fils Vincent. Ce dernier précise : « Nous possédons quinze barrières en 2,20 m et 3,20 m de couleur blanche. De mémoire, c'est en

2007 que nous les avons achetées après les avoir vues en démonstration lors d'une réunion d'éleveurs. » Au regard de l'investissement, Vincent et son père souhaitent le rentabiliser au maximum. Initialement prévues pour une utilisation de contention mobile dans les champs – « ce qui était le cas et encore aujourd'hui » –, les barrières ont également trouvé

rapidement toute légitimité dans la stabulation : « Elles se déplacent rapidement et désormais, nous les utilisons pour toutes les situations où il faut agir vite et efficacement recouper une case en deux, embarquement, isolement d'une vache pour le vêlage. » Robert et Vincent Sachot ne regrettent surtout pas cette acquisition. Pour eux, le produit est améliorable. La couleur (elle existe aujourd'hui en vert et noir) « C'est vrai que nous l'avons craint. Mais nous avons constaté que les animaux ne s'approchaient pas trop près des barrières à cause ou grâce à la couleur blanche. » Mais la prin-

cipale amélioration est dans le système de fixation : « On n'a pas le choix. Il faut un point fixe comme une autre barrière ou un engin pour accrocher la première barrière puisque l'on ne peut pas les crocheter dans une barrière en fer à cause du système de tige qui ne peut pas être totalement enlevé. C'est vraiment dommage ! Des patins en inox seraient aussi une bonne chose pour limiter leur dégradation trop rapide. »

La hauteur des barrières, intéressantes pour contenir les animaux, devient toutefois problématique lorsqu'il faut les enjamber « parce que l'on ne peut absolument pas passer entre deux lisses ». Car et c'est aussi regrettable, il n'existe pas de barrières de la largeur d'un portillon (1,10 m). La plus petite largeur est d'1,70 m... Malheureusement, la compatibilité des barrières entre elles ne concerne que les 2,20 et 3,20 m.

Si la première et instinctive réaction des exploitants agricoles qui ont découvert chez Vincent et Robert Sachot ces barrières en polyéthylène fut la réticence et l'interrogation, « souvent à cause de la couleur », la démonstration de leur utilisation, de leur réelle robustesse, de leur facilité de transport et de leur efficacité lève les freins initiaux et développe l'intérêt.

Service Prévention
des risques professionnels
Romain Raffin
02 51 36 88 94